



Première carte de séjour

Par **Rudhy**, le **14/06/2016** à **13:05**

Bonjour!

Je suis devenu parent D'enfant Français depuis le mois d'Avril dernier et après avoir fait la CNI de l'enfant et rassemblé tous les documents nécessaires, j'ai pris rendez vous à la préfecture et quand je m'y suis rendu avec l'enfant et sa maman, l'agent de la préfecture après avoir vérifié tous les documents fournis m'a dit qu'ils vont m'envoyer un courrier sans rien me donner.(ni justificatif de dépôt, ni récépissé) je voulais ajouter aussi que je vis depuis maintenant avec ma compagne.

Est-ce normal de me laisser repartir sans récépissé avec pour raison que je suis irrégulier et entré sans visa sur le territoire? Si je me fais contrôler, comment puis-je justifier que j'ai une demande de titre de séjour en cours?

Merci d'avance pour votre réponse.